

URBA 2000
39, rue du Ranelagh
F - 75016 Paris
Tél: +33 (0)1 44 14 30 00
Fax: +33 (0)1 44 14 30 01
www.predim.org

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage n°34 du 14 septembre 2006

Participants :

Réginald BABIN – GART
Bernard BASSET – ATEC ITS
Jacques BIZE - CERTU
Roland COTTE – CERTU
Philippe DELCOURT – URBA 2000
Anne-Marie FREDERIC - GART
Carole GARRY – Conseil Régional des Pays de la Loire
Jean-Louis GRAINDORGE – URBA 2000
Aurélie GUINGUENE - Conseil Régional des Pays de la Loire
Jean-François JANIN – Mission des Transports Intelligents, DGMT
Jean LECONTE- Ville de Paris
Sylvie NIESSEN – PREDIT
Guillaume USTER – INRETS

1. Approbation du compte-rendu de la réunion n°33 du 6 juillet 2006

Aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu.

Décision

Le compte rendu de la réunion du comité de pilotage de la PREDIM n°33 du 6 juillet 2006 est approuvé.

2. Présentation du service d'information multimodale de la Région des Pays de la Loire (Carole GARRY et Aurélie GUINGUENE)

(présentation disponible sur le site de la PREDIM)

2.1 Contexte du projet

La Région des Pays de la Loire a mis en place une centrale de mobilité accessible par internet dans le cadre du projet INTERREG III B, dénommé ITISS (Intermodal Traveller Information SystemS). Ce dernier rassemble : l'autorité organisatrice de transport du Grand Manchester

(chef de file du projet), la Ville de Cologne, la Ville de La Haye, l'exploitant de bus de Dublin et le Comté du Sud Dublin.

La réalisation du site Internet est assurée par le groupement EFFIA-ADEUZA. Actuellement le projet intègre un partenaire national (SNCF), des partenaires régionaux (Région des Pays de la Loire en tant que pilote du projet, Comité Régional du Tourisme) et des partenaires locaux (le Département du Maine-et-Loire, Nantes Métropole, Angers Loire Métropole, Communauté d'Agglomération du Choletais, Saumur Loire Développement, la CARENE (Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire), la Ville de la Roche-sur-Yon et la CCI de Nantes - Aéroport Nantes – Atlantique)

Le but est d'intégrer progressivement le plus grand nombre de partenaires.

La convention multipartenariale est en cours de signature.

2.2 Présentation du service

Le service est accessible depuis le 4 septembre à l'adresse : <http://www.destineo.fr/>. Il comprend un calculateur d'itinéraire d'adresse à adresse. En réunion, l'exemple suivant a été pris :

Trajet du Conseil Régional 1 rue Loire à Nantes vers Espace Régional, 22 rue Bécларd à Angers.

Le système recommande un trajet et des alternatives possibles. Les modes de transport sont représentés sous forme d'icônes.

Pour un horaire de départ donné, le système fournit un plan global en utilisant les fonds de plans Naviteq et Mapporama mais le trajet n'est représenté qu'à vol d'oiseau entre les 2 villes. Toutefois, l'utilisateur dispose du détail du trajet avec un plan de quartier au départ pour se rendre à un arrêt proche et un plan de quartier à l'arrivée. Les plans de correspondance sont également disponibles mais doivent encore être affinés et intégrer le réseau de transport. Les points d'intérêt (salle de sport, hôtels, ..) ne sont pas encore représentés géographiquement et n'apportent donc pas encore de renseignements utiles.

Le site comprend également des fiches de présentation de chacun des partenaires. Il y a uniformisation des présentations afin de développer une identité commune.

La FAQ (Foire aux Questions) porte sur les questions techniques.

2.3 Architecture

Les données de chaque partenaire sont introduites dans une 'moulinette', associée à un référentiel géographique, destinée à alimenter le moteur de recherche 'NAVITIA' au format TRIDENT. Le contenu éditorial (fiche établie pour chaque partenaire, actualités ...) est géré à part par un logiciel spécifique.

2.4 La gestion des perturbations

La gestion des perturbations dépend du temps de réactivité des exploitants. Un délai de planification raisonnable est nécessaire pour que les modifications soient intégrées dans de bonnes conditions dans le système.

Destinéo prendra en compte les perturbations non prévues à partir de décembre 2006.

2.5 Autres points soulevés lors du débat

- Un lien vers PASSIM permettrait aux utilisateurs du site d'obtenir de l'information au niveau national.
- Une réunion sur le Géoportail doit se tenir au GART le 6 octobre après-midi et devrait apporter des réponses aux questions liées à la cartographie.
- Sur le plan juridique, la MTI et URBA 2000 mène une étude sur la réutilisation des données

3. Nouveaux projets

3.1 Réalisation d'un guide pour favoriser la normalisation dans les domaines des systèmes multimodaux d'information voyageurs et de télébillettique

Ce guide a pour vocation d'aider les autorités organisatrices de transport à favoriser la standardisation dans le domaine des offres d'information multimodale et télébillettique. Il comporte trois thèmes :

- Assistance à la maîtrise d'ouvrage
- Systèmes d'information multimodale
- Composante billettique.

Pour ces trois thèmes, le guide comportera :

- Une partie Questions/réponses
- Des recommandations en matière de normalisation et de standardisation
- Des recommandations pour la rédaction de documents de consultation d'entreprises.

travaillera à partir des documents fournis par le Ministère et s'appuiera sur l'équipe projet de ce dernier.(MTI, Urba 2000, CERTU, CETE Méditerranée).

Le budget de réalisation du guide (qui devrait être édité et diffusé par le CERTU) est de 30 091.36 € TTC (25 160 €) HT. Technologie Partenaires Conseil sollicite une subvention de 23 896,08 €, soit environ 80% de ce coût.

Décision

Le Comité de Pilotage reconnaît l'intérêt du projet.

Il mandate Réginald BABIN (GART) et Patrick GENDRE (CETE Méditerranée) pour réaliser l'expertise du projet.

3.2 Guide de bonne pratique sur l'accessibilité des sites Web

Cette proposition est présentée par URBA 2000 ;

L'article 47 de la loi de février 2005 fait obligation aux autorités publiques de rendre accessibles aux personnes handicapées leurs services d'information dans un délai de trois ans suivant la

publication de son décret d'application. Ce dernier est attendu à la fin de l'année 2006 ou dans les premiers mois de 2007.

L'objectif de la proposition est de réaliser un guide de bonne pratique accompagné d'un didacticiel pour mieux comprendre la manière de rendre leurs sites internet accessibles ou de créer des sites accessibles. Il s'agit avant tout d'un document pédagogique.

Le montant de la proposition – hors frais d'édition – est évalué à 36 624,00 € HT (43 8/02.30 € TTC). URBA 2000 sollicite une subvention de 80% de ce budget, soit 35 000 € TTC.

Décision

Le Comité de Pilotage retient l'intérêt de la proposition et l'utilité de disposer d'un guide permettant de mieux comprendre les obligations résultant de la nouvelle loi. Il estime que le didacticiel proposé constitue un bon moyen pédagogique.

Bien que ce guide ne soit pas exclusivement destiné aux responsables des services de transport, la PREDIM pourrait en prendre l'initiative s'il n'existe pas, par ailleurs de projet similaire, ce qu'il est nécessaire de vérifier.

Cette vérification sera faite par la MTI auprès de la Délégation Ministérielle à l'accessibilité du Ministère des Transports (Madame Catherine BACHELIER et auprès de la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat (M. Clément JACQUEMET).

3.3 Prise en compte du handicap dans la normalisation française et européenne

L'ESIEE (Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electronique et Electrotechnique) est un des principaux partenaires du projet RAMPE qui consiste à faciliter le déplacement des aveugles en milieu urbain. Une expérimentation doit être menée sur Lyon avec le SYTRAL

L'ESIEE a également été retenue par l'ANR-PREDIT pour le projet INFOMOVILLE. Ce dernier a pour objectif de fournir de l'information temps réel aux voyageurs à handicap visuel ou auditif pour les orienter et les sécuriser.

Le Laboratoire Signaux et Télécom de l'ESIEE a été récemment associé aux travaux de normalisation tant au niveau français qu'au niveau européen. Le TC278 WG3, dans son ensemble, a considéré que le projet RAMPE ainsi que le projet tchèque TYFLOSET constituent une bonne base pour aborder la normalisation en la matière.

Les responsables de la CN03 GT7 et du TC278 WG3 souhaitent que le SIGTEL participent aux réunions futures et soit, autant que de besoin, accompagné par le LEI de l'Université de Paris V.

Une subvention de 6000,00 € est sollicitée pour couvrir les dépenses d'hébergement et de transport occasionnés par la participation à ces réunions.

Décision

Le comité de pilotage décide de proposer à la DGMT d'apporter une subvention de 6000€. Une lettre de principe sera demandée à Christophe DUQUESNE CN03 GT7 (DRYADE) et à Jean-Laurent FRANCHINEAU, responsable du TC278 WG3.

Il n'est pas nécessaire de faire appel à des experts.

3.4 Prise en charge de la participation d'un expert français aux travaux de l'ISO

La norme TRANSMODEL n'existe qu'en version anglaise. Il s'agit d'un ouvrage très épais et très technique. Une traduction entraînerait beaucoup de frais et ne serait pas nécessairement très utile. Il a été jugé préférable de demander à Madame Kasia BOUREE, expert qui a participé au processus de production de la norme, de rédiger une synthèse de la norme en français.

Le montant de cette tâche est évalué à 12 000 €.

Il est également suggéré de porter TRANSMODEL au niveau de l'ISO et, pour ce faire, de demander au même expert de participer aux réunions de cette instance internationale.

Montant estimé : 25 000 €.

Décision

Le comité de pilotage donne son accord sur ces deux projets .

La réalisation d'une synthèse en langue française de la norme TRANSMODEL.

La MTI proposera à la DGMT d'apporter une subvention de 10 000 € TTC représentant environ 80% du montant de la dépense à Mme Kasia BOUREE ;

Le portage à l'ISO de la norme TRANSMODEL

L'UTP sera consultée sur l'opportunité de ce portage. La MTI proposera à la DGMT d'apporter une subvention de 25 000 € TTC Le montage administratif sera élaboré ultérieurement.

4. Les études en cours

4.1 Données publiques : derniers textes parus. Application aux transports

Une note a été établie par URBA 2000 en juillet 2005, lors de la publication de l'ordonnance du 6 juin relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques.

Le dispositif juridique a été parachevé avec la publication :

- du décret du 30 décembre 2005 d'application de l'ordonnance de juin 2005, qui vient en préciser certaines dispositions
- de la circulaire du Premier Ministre aux membres du Gouvernement et aux Préfets du 29 mai 2006 qui explicite l'ensemble et précise les missions des autorités pour mettre en œuvre le nouveau dispositif.

La note a donc été actualisée en tenant compte de ces textes.

L'analyse consiste à montrer que les autorités organisatrices de transport, au titre de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs, sont tenus d'organiser la diffusion de l'information sur les transports publics et qu'un tel service, par nature, constitue un service public à caractère

administratif. Par conséquent, même si le service public des transports est qualifié de SPIC, les informations de base qui le concernent entrent dans le champ des informations publiques telles que définies par la loi du 17 juillet 1978 modifiée.

Décision

Le Comité de Pilotage considère que l'analyse proposée semble cohérente. Il estime qu'elle mériterait cependant d'être diffusée et soumise à des juristes.

Il donne son accord :

- Pour financer une consultation qui sera demandée à un juriste de droit public, M. Daniel CHABANOL, Président de la Cour Administrative d'appel de Lyon. Les juristes du GART et de l'UTP sont également appelés à donner leur avis.
- Pour solliciter l'avis de la Commission d'accès aux documents administratifs, chargée d'appliquer la Loi de 1978 modifiée.

Une réunion sera organisée par URBA 2000 entre les différents experts.

Une modification est apportée au dernier § de la page 5 de la note pour la rendre plus explicite.

4.2 Information géographique :coopération PREDIM – GEOPORTAIL : premiers contacts et organisation d'une journée de présentation

Une première réunion de présentation du service GEOPORTAIL s'est tenue le 31 août 2006 sous l'égide de la mission information géographique mise en place au sein du secrétariat général du Ministère des Transports et de l'Equipeement avec la participation des principaux partenaires du GEOPORTAIL : DGME (Direction Générale de la Modernisation de l'Etat – MINEFI). l'IGN (Institut Géographique National), BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).

Une autre réunion destinée principalement aux Autorités Organisatrices de Transport et les opérateurs de transport est prévue le 6 octobre de 14H00 à 17H00. Elle aura pour but de présenter le GEOPORTAIL et d'ouvrir le débat sur les questions d'intégration des données transport dans cette plateforme.

Il serait bon que le GART et l'UTP relaient cette information auprès de leurs adhérents.

4.3 Point sur les travaux de normalisation

- Un marché concernant la finalisation de l'outil CHOUETTE a été publié. La fin des développements complémentaires est prévue pour la fin de l'année.
- Le GT7 souhaite organiser 2 réunions à La Défense :
 - o La première concerne la problématique des localisants et de la cartographie
 - o La seconde concerne la réactivation du forum TRIEX pour compléter TRIDENT et en faire une norme européenne. Ces travaux consisteraient notamment à intégrer SIRI dans TRIDENT ainsi que la dernière version 5.1 de TRANSMODEL. D'autre part DATEX doit évoluer en DATEX2 pour notamment

palier aux problèmes de maillage en zone urbaine. ERTICO serait sollicité pour porter le projet.

5. Journées de la PREDIM

5.1 Journée régionale en Alsace, Strasbourg

M. Hervé HENRY du Conseil Régional Alsace a confirmé que la réunion d'information se tiendra à Strasbourg le 20 octobre après-midi.

5.2 Séminaire Radio France du 18 octobre 2006

Le Comité de Pilotage a déjà été informé des contacts qui ont lieu, depuis plusieurs mois, entre la PREDIM et France Bleu (Radio France).

Radio France est pionnière en matière d'information trafic et dispose, avec France Bleu, d'un réseau étendu de 43 antennes locales. Elle souhaite étendre la diffusion d'information à d'autres modes et aux TC, développer de nouveaux services à la mobilité

Il a été décidé d'organiser une journée d'information. Le pré-programme a été diffusé au Comité de Pilotage. Il doit encore être approuvé par Radio France.

5.3 Séminaire « information en situation perturbée »

L'ATEC organise une journée d'information sur les nouvelles technologies au service du voyageur le 16 novembre. Dans ces conditions, il est préférable de déplacer la journée d'information PREDIM sur l'information en situation perturbée, initialement prévue le 15 novembre, dans la première quinzaine du mois de décembre

6. Suivi de projets

6.1 PASSIM

- Les travaux du marché 1 sur l'évolution des fonctionnalités sont en cours et se termineront fin novembre.
- A la demande du CERTU, le comité de pilotage accepte que soit créé un logo PASSIM distinct de celui de la Predim mais en reprenant les aspects graphiques.
- Il faut réfléchir à un nom de domaine.
- Un comité de suivi doit être mis en place

6.2 BATERI, relance éventuelle de la proposition

Le projet BATERI n'a pas été retenu. Des explications supplémentaires seront demandées pour mieux comprendre les raisons de cette décision et pouvoir, le cas échéant, présenter de nouveau le projet lors du prochain appel d'offres.

6.3 LINK,

Le projet LINK (Forum européen de coordination et de promotion sur le transport intermodal de passagers) a été retenu par la Commission Européenne en juin. La phase de négociation est terminée et le démarrage du projet est prévu pour le début 2007.

7. Communication –Site Internet PREDIM

Ce point n'a pas été abordé en réunion mais la maquette finalisée est en ligne et intègre bien toutes les remarques émises jusqu'au 25 août dernier.

Adresse : <http://www.acti-lyon.net/clients/predim/maquettes/>